# Règlement du jeu-concours "10 ans IZIPARK"

## Article 1 – Organisation

La société IZIPARK, exploitant un parking privé situé à proximité de l'aéroport de Nantes, dont le siège social est situé 24 RUE CHRISTOPHE COLOMB - 44340 BOUGUENAIS, N° SIRET 817 494 453 00019 ci-après désignée "l'Organisateur", organise un jeu-concours avec obligation d'achat intitulé **"10 ans IZIPARK"**, en partenariat avec **Mirabel Campings & Résidences**, ci-après désigné "le Partenaire".

Ce jeu est accessible via le site web officiel www.izipark.fr et la page Facebook d'IZIPARK.

## Article 2 – Dates du concours

Le jeu-concours se déroule du **16 juin à 00h01** au **07 juillet 2025 à 23h59** (inclus), dates de paiement de la réservation faisant foi.

## Article 3 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès à internet, et effectuant une réservation valide d'une place de parking sur le site www.izipark.fr ou via tout autre canal de réservation officiel d'IZIPARK pendant la période du jeu.

La participation est automatiquement enregistrée à chaque réservation dont le paiement a été effectué entre le 16 juin 2025 et le 07 juillet 2025.

**Exclusions :** sont exclus de la participation au jeu-concours :

- Les membres du personnel d'IZIPARK et de Mirabel Campings & Résidences,
- Les prestataires ou partenaires impliqués dans l'organisation du jeu,
- Les membres de leurs familles respectives.
- Les personnes mineures.

## Article 4 – Modalités de tirage au sort

À l'issue de la période de participation, un **tirage au sort sera effectué dans la semaine suivant la fin du concours**, soit au plus tard le **14 juillet 2025**.

Ce tirage au sort désignera **5 gagnants**, parmi toutes les personnes ayant effectué une réservation valide durant la période du concours.

## Article 5 – Dotations

Chaque gagnant se verra offrir :

- **Un séjour de 2 nuits pour 2 personnes** dans le **camping Mirabel de son choix**, sous réserve de disponibilités à la date souhaitée.

Les séjours devront être réalisés entre le **01 septembre 2025** et le **30 juin 2026**.

**Conditions de la dotation :**

- Le séjour inclut l'hébergement pour 2 personnes pour 2 nuits en hébergement locatif (options et suppléments, prolongation de séjour, taxes locales et départementales ne sont pas compris dans la dotation et seront à la charge des participants).
- L'hébergement locatif correspond à : un mobil-home 1 ou 2 chambres, ou une tente lodge 2 chambres*
- La valeur financière de la dotation s'élève à 240€ (selon la période et le camping choisis)
- Le transport jusqu'au camping n'est pas inclus.
- Le séjour est **non échangeable, non remboursable, et non cumulable avec d'autres offres ou promotions**.
- Aucune contrepartie financière ne pourra être exigée en cas de non-utilisation du lot.
- La dotation ne peut donner lieu à aucun versement en espèces ou à toute forme d'équivalent financier.

(*présentes uniquement au Camping Mirabel de l'Ermitage à Donville-les-Bains)

# Article 6 – Information des gagnants

Les gagnants seront contactés directement par e-mail et/ou téléphone, via les coordonnées fournies lors de leur réservation.

Ils disposeront d'un délai de **10 jours** après notification pour confirmer leur acceptation du lot. À défaut, le lot pourra être attribué à un autre participant, tiré au sort parmi les réservations restantes.

# Article 7 – Utilisation des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu-concours sont nécessaires à la gestion du jeu et à la remise des lots. Elles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur (RGPD).

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, en adressant une demande à : contact@izipark.fr

# Article 8 – Responsabilités

L’organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Il se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment, dans le respect des droits acquis par les participants.

IZIPARK et le Partenaire ne peuvent être tenus responsables en cas de :

- Dysfonctionnements du réseau Internet,
- Réservations incomplètes ou erronées,
- Force majeure ou cas fortuit affectant le bon déroulement du concours.

# Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement complet est consultable sur le site www.izipark.fr et peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite à l’adresse suivante : 24 RUE CHRISTOPHE COLOMB - 44340 BOUGUENAIS.